

---

# Description et représentations de la LSF à travers les ressources de l'Éducation nationale : analyse des politiques institutionnelles sous le prisme de la standardisation linguistique.

Laura Lapeyre\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Structures Formelles du Langage – Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Centre National de la Recherche Scientifique, Université Paris Lumières – France

## Résumé

Cette présentation s'inscrit dans le cadre de ma recherche de thèse actuelle sur la standardisation de la Langue des Signes Française (LSF) en France et les discours épilinguistiques définis par Canut (2000 et 2007), véhiculés à travers ses outils de codification. Ma communication se concentrera spécifiquement sur les politiques étatiques relatives à l'éducation scolaire en LSF des sourds, mettant en lumière les politiques de corpus qui en découlent. Depuis la promulgation de la loi de 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, les élèves sourds bénéficient de "la liberté de choix entre une communication bilingue, en langue des signes et en langue française, et une communication en langue française"(1). Cette loi revêt une forte symbolique et d'importantes promesses. Réintroduire la LSF dans le parcours scolaire des enfants sourds après plus de 100 ans, malgré l'idéologie unilingue de la France (Blanchet, 2022), permet d'une part de revaloriser la langue d'une communauté linguistique minoritaire, et d'autre part de faciliter l'accès à la LSF pour les élèves sourds issus de familles entendantes, qui représentent la majorité des situations familiales des sourds (90 % des enfants sourds selon Bedoin, 2018). Les élèves sourds peuvent ainsi, depuis 2017, être regroupés dans des Pôles d'Enseignement pour Jeunes Sourds selon leur choix, dans des classes bilingues LSF/français écrit ou dans des classes monolingues français avec un appui en LSF.

L'un des principaux enjeux consiste à comprendre quelles politiques et planifications linguistiques (PPL) ont été menées depuis la loi de 2005 pour permettre un enseignement *de* la LSF et *en* LSF dans le système éducatif français. Ces PPL seront analysées à l'aide du modèle de Hornberger (2006) en termes de politiques de statut ; d'acquisition ; et de corpus. Cette vue d'ensemble vise à comprendre la manière dont la codification de la LSF s'effectue, étant donné que l'école est un lieu privilégié pour la diffusion de la standardisation des langues (Costa, 2021).

Les limites de ces PPL seront discutées en prenant en compte les observations de chercheurs tels que Dalle (2003), Sabria (2006), Bedoin (2018) et Rannou (2018), avec une approche nuancée, puisque, comme le souligne Boyer (2010), les PPL ne peuvent être évaluées de manière simpliste en termes de réussite ou d'échec.

---

\*Intervenant

Bien que les ressources fournies par l'Éducation nationale soient encore maigres, comme le souligne à plusieurs reprises Rannou (2018), il est intéressant d'examiner leur contenu, en particulier le Bulletin Officiel du 27 juillet 2023 et le manuel d'enseignement de la LSF A1 publié par les éditions Belin, destiné aux élèves sourds comme entendants débutant l'apprentissage de la LSF, créé par des agents directement impliqués. Une attention particulière sera portée au modèle sémiologique de Cuxac (2000), parfois mobilisé dans ces ressources pour décrire le système linguistique de la LSF.

Cette présentation fournira un aperçu des modèles éducatifs en LSF de l'Éducation nationale et examinera la circularité entre les représentations de la LSF et celles issues des outils de codification participant à sa standardisation.

(1) <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo8/MENE1701591C.htm>

**Mots-Clés:** Langue des Signes Française, Scolarisation, Politique linguistique, Standardisation, représentation linguistique